

Coqueluche



Mise à jour

04/11/2024

Autres dénominations

Bordetella Pertussis / Parapertussis

Informations relatives à
CHUV / Psychiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

Bordetella pertussis ou parapertussis

Réservoir

Personnes infectées, y compris adultes présentant une forme clinique atypique (sans accès de toux)

Mode de transmission



par des particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie, etc.



ce type de transmission se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source



les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur (gouttelettes > mains > yeux ou bouche)

Période d'incubation

7 à 10 jours (extrêmes 5 à 21 jours)

Durée d'infectiosité

Infectiosité maximale lors de la phase catarrhale initiale. Par la suite, diminution progressive de l'infectiosité qui devient négligeable 3 semaines après le début de la phase paroxystique, même si persistance des symptômes.

En présence d'un traitement antibiotique efficace, jusqu'à 5 jours après le début du traitement.

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles



Mesures Additionnelles Gouttelettes

Placement



Chambre individuelle



Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)

Durée des mesures



Jusqu'à l'arrêt d'un traitement efficace



Pour les cas suspects et qui n'ont pas reçu de traitement antibiotique, maintien des Mesures Additionnelles jusqu'à la fin de la toux, au maximum 3 semaines après le début de la phase paroxystique

Suivi microbiologique



Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi

Soins de base



En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

Matériel de soins



Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Privilégier le matériel à usage unique

Transport

-  Port d'un masque de soins par le patient et le transporteur
 -  Vêtements propres
 -  Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
 -  Limiter les déplacements pendant la durée de la maladie
-

Circulation

-  Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties à l'extérieur
 -  Masque de soins pour le patient et le soignant
 -  Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
 -  Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient
-

Visiteurs

-  Port d'un masque de soins
 -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
 -  Surblouse seulement si participation aux soins
-

Transfert/Sortie



Avertir le service/l'établissement de soins de destination

Autre



Les personnes malades ne doivent pas avoir de contact avec des nourrissons et des jeunes enfants non vaccinés :



Pendant 5 jours si ces personnes sont sous traitement antibiotique



Jusqu'à 3 semaines après le début de la phase paroxystique en l'absence de traitement antibiotique

Mesures en cas d'épidémie



Cohortage possible lors d'épidémie



Se référer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV

Prise en charge des personnes contacts

Mesures



Enquête d'entourage et prophylaxie post-expositionnelle selon recommandation de l'unité HPCi-CHUV

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains



Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection



Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Masque de soins



Oui, masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient

lunettes de protection



Non en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)

Mesures complémentaires



Prophylaxie post-expositionnelle recommandée dans certains cas. Se référer à la médecine du personnel.

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins



Utiliser le détergent/désinfectant usuel

A la levée des Mesures Additionnelles :



Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre



Eliminer le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)



Conserver le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles

Lit et literie



Utiliser les sacs à linge usuels



Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre



Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :



Changer le lit et la literie

Environnement



Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien



Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour



Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :



Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)



Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène



Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent



Trempage du rideau de la salle de bains

Déchets



Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal



Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
